

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 ~www.mupras.com



Déclaration de Maladie

M23- 021399

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11037

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BEN MAKHLOUF LAILA

Date de naissance : 25-10-74

Adresse : 80, LER HANZA Apt 6 Sidi mousa Casablanca

Tél. : 0661749599

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : 11037 BEN MAKHLOUF LAILA Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

boulalgy + Athénie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 05 DEC 2023

Signature de l'adhérent(e) :

Dr. B. SEKKAT
Lot. Addoha Al Moustakbal
imm.A24 GH.13 Apt.1 - Casa

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie M23-021399

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05 DEC 2023			150,87	DR. B. S. K. AT Dr. B. S. K. AT Moussa Al Moustakbal Imm. A 24 GH 13 App. 1 - Casab.
25 JAN 2024				09 120 1954 DR. B. S. K. AT

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien et du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ER-RAYANE	05/12/23	143,0
PHARMACIE ER-RAYANE	28/11/24	301,7

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H	25533412 00000000 00000000	G	
	B	21433552 00000000 11433553		
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				DATE DU DEVIS
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr.Bouchra SEKKAT

Médecine Générale

Diplômée en Echographie

& Infection Sexuellement Transmissible - SIDA

Diplômée en Colposcopie & Gynécologie Médicale

Ancien Médecin au sein des Forces Armées Royales

د. بشري السقاط

الطب العام

اختصاصية في الفحص بالصدى (التلفزة)

و الامراض التناسلية السيدا

اختصاصية في التنظير المهبل و أمراض النساء

طبية سابقة بالقوات المسلحة الملكية

Casablanca, le : 05 DEC 2023

BENNAKHLOUF LAILA

35.5

(1)

Reflexol

A'S

1 Sp x 3 j - x 0g
No doz. CAT
Dr. B. SEKKAT
SIDI M AAROUF
EDDOUHA AL MOSTAKBAL
Imm. A24 Casablanca

30,0?

(2)

A'S

3 j x 0g
Dr. B. SEKKAT
SIDI M AAROUF
EDDOUHA AL MOSTAKBAL
Imm. A24 Casablanca

60,4°

(3)

Dr. B. SEKKAT
SIDI M AAROUF
EDDOUHA AL MOSTAKBAL
Imm. A24 Casablanca

143 N

A'S

5 Sp de lait x 10j

Dr. B. SEKKAT
Médecin
Groupe EDDOUHA AL MOSTAKBAL
Imm. A24 GH.13 Appart.1 Casablanca

Di-INDO® 100 mg 10 suppositoires

P.P.V 60DH40
EXP 05/2026
LOT 34012 7

RELAXOL 500MG/2MG
CP B20
P.P.V :53DH10
LOT :24E003
PER :02/2026



NO - DOL FEN 400MG
CP PELL B30
P.P.V :30DH00
LOT :24E001
PER :02/2026



Dr.Bouchra SEKKAT

Médecine Générale

د. بشري السقاط

الطب العام

الله في كل

الخصائص في الفحص بالصدى (التلفزة)

الامراض التناسلية السيدا

55

الخصائص

في التنظير المهبلي و أمراض النساء

طبعة سابقة بالقوات المسلحة الملكية

[View all posts by jessica](#)

Diplômée en Echographie

& Infection Sexuellement Transmissible - SIDA

Diplômée en Colposcopie & Gynécologie Médicale

Ancien Médecin au sein des Forces Armées Royales

Casablanca, le : 25 JAN 2024

JMO BENMAKHLOUF LAILA

~~PHARMACEUTIQUE RAYANE~~

1) Ds Norm au mili
S.V.

- 15 foute l*j* de midi x 3 mois

- 15 foute l*j* 3 mois -

2) Ds Norm au mili
S.V.

- 15 foute l*j* 3 mois

40, 90 x 3

301, 7

Dr. B. SEKKAT
Medst. Moustakbal
Lett. A 24 GH. 13 App. 1 - Casa

مجموعة الضحى المستقبل، م س GH13، العمارة A24 ، شقة 1 - سيدى معروف - الهاتف : 07 32.10 22 05 الدار البيضاء. 20280

Groupe EDDOUHA AL MOSTAKBAL, GH13 Imm. A24, Appt N°1 - Sidi Mâârouf - Tél.:05 22 32 10 07 - Casablanca 20280

E-mail : dr.bouchrakat@gmail.com

ZINASKIN® 45 mg

PPU 40DH90 EXP 06/2026
LOT 10058 69

20 comprimés effervescents

ZINASKIN® 45 mg

PPU 40DH90 EXP 06/2026
LOT 10058 69

20 comprimés effervescents

ZINASKIN® 45 mg

PPU 40DH90 EXP 06/2026
LOT 10058 69

20 comprimés effervescents

Lot: 230863
A consommer
avant le: 10/2026
PPC : 89,50 DH

Lot: 230863
A consommer
avant le: 10/2026
PPC : 89,50 DH